

A l'attention des membres du Comité de quartier n°6
Brandegaudière / Gare

Dossier suivi par :
Service communication
CAYOT Jean-François
☎ : 04 76 50 4768
mél : jeanfrancois.cayot@ville-voreppe.fr

Réunion Plénière CQ6 – Mardi 21 mars 2023 – 18:30

Nb de personnes présentes : 19



Présents pour la Ville : **PLATEL Anne** (Élue - 6^e adjointe Urbanisme et qualité de la ville) - **PÈTRE Charly** (Élu - 8^e adjoint vie des quartiers) – **DESCOURS Marc** (Conseiller municipal délégué à la sécurité des Etablissements recevant du public et au patrimoine - Élu référent CQ6) – **CAYOT Jean-François** (Chargé de mission Comités de quartier).

Habitants présents :

BENVENUTO Marc – **BONNET PESTRE Aveline** – **BONVALET Jean-Louis** – **DE LOOZE Stéphane** – **ESCRIVA Armelle** – **FERRAUD CIANDET Joris** – **HELLEU Marie-Reine** – **HENRY Yoann** – **JOUVENEL Carole** – **LACOSTE Damien** – **MARTIN Jean-Pierre** – **MARTOÏA Gilberte** – **MATTIUSI Patrick** – **PERRIN Frédéric** – **TROSCOMPT Nicolas**.

Thèmes-:

- *Reprise de la déambulation du 29 juin 2022 ;*
- *Questions diverses.*
- *Un point sur l'extinction partielle nocturne de l'éclairage public.*
- *Présentation de l'action Voreppe "ville prudente".*

➔ Retour sur la dernière déambulation (29 juin 2022)

➤ Ordures ménagères

Le comité de quartier demande que des poubelles soient mises rue de l'Alambic et rue de Montaud et souhaiteraient un Point d'Apport Volontaire.

Des réflexions sont en cours avec le Pays Voironnais sur la création d'un PAV et d'un parking sur l'ancienne propriété Doyon . Le projet de la CAPV serait une modification de la collecte des ordures ménagères sur le quartier. Passage du porte à porte au Point d'Apport Volontaire.

- ◆ **Le projet de la CAPV se composerait de 4 silos enterrés 1 silo pour les ordures ménagères, 1 pour l'emballage, 1 pour l'alimentation + 1 pour le verre. Une possibilité de compostage pour une cinquantaine de logements sur le secteur.**



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>



@voreppe



@VoreppeOfficiel

Nous profitons de la réunion plénière pour entamer une concertation. Suivant l'accord du quartier bénéficiant du PAV, la réalisation devrait pouvoir se faire d'ici la fin de l'année.

Il y a un choix à faire entre un point de compostage collectif et un silo alimentaire. On peut conserver l'alimentaire car fin 2023, on ne pourra plus mettre la viande et le poisson dans le compostage. Il faut aussi l'utiliser. Son emploi est contraignant et la commune doit fournir le broyat.

Déjà, beaucoup font leur compostage dans le quartier. Il y a peu d'intérêt à avoir un lieu de compostage dans le quartier. L'idée générale serait de privilégier les silos enterrés et de garder un bac marron pour ceux qui ne compostent pas.

Avant de décider, nous pouvons inviter le Pays Voironnais à nous parler du fonctionnement et des contraintes.

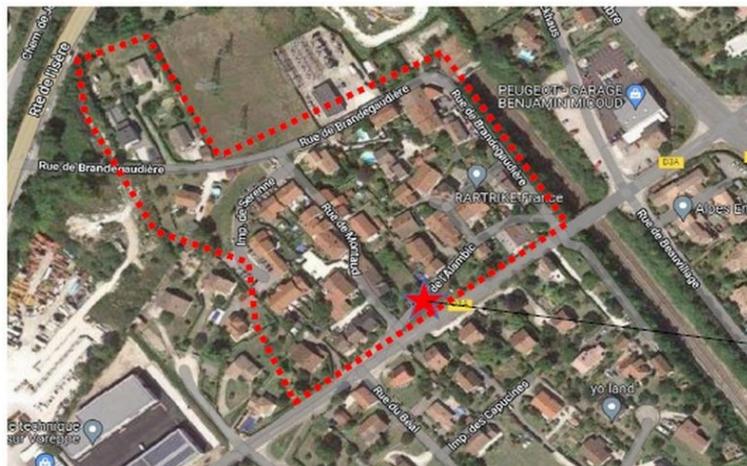
On peut réfléchir à un composteur partagé à un autre endroit du quartier Brandegaudière. Un bac à verre est prévu mais peut-on maintenir celui qui est vers le garage Micoud pour réduire les nuisances sonores ?

Nous allons organiser une réunion publique de concertation, à nouveau pour l'ensemble des habitants du secteur, en tenant compte des observations du comité de quartier.



Espace public – Projet d'aménagement Brandegaudière

➤ Situation / Projet



Secteur desservi et localisation projet du PAV

- La CAPV envisage une modification de la collecte des ordures ménagères sur le quartier **Passage du porte à porte → Point d'Apport Volontaire**
- Projet → 4 silos enterrés (1 OMR, 1 EMB, 1 ALIM et 1 VERRE) pour une cinquantaine de logements sur le secteur
- ? Mise en place d'un compostage de quartier partagé ... qui consiste en une gestion commune d'un composteur par plusieurs foyers.

17/04/2023

1/2

➤ Square de Brandegaudière

Les bancs en mauvais état ont-ils été déposés ? Est-ce qu'il est judicieux de les changer. En tout cas, il n'est pas envisagé de réaménager le square à court-terme. Il y a une volonté d'éviter que ce square ne devienne aussi un point de deal.

- ◆ **Après vérification, les bancs n'ont pas été déposés et suite à un contrôle visuel, les 2 bancs**

en place semblent en bon état, il n'y a pas lieu de procéder ni à une dépose ni à un remplacement.

➤ Rue de Beauvillage

Le comité de quartier s'interroge sur l'entretien et la domanialité du talus le long de la piste cyclable.

- ◆ **La ville intervient régulièrement auprès de la SNCF et assure un entretien aux abords de la piste cyclable pour ne pas pénaliser les cyclistes qui utilisent cet itinéraire.**
- ◆ **L'entretien du talus a été fait par la SNCF.**

➤ Rue Brandegaudière

Le comité de quartier regrette le peu d'entretien réalisé la SNCF le long du grillage

- ◆ **La commune intervient régulièrement auprès de la SNCF pour qu'elle assure l'entretien mais il ne peut être donné de précisions sur ses délais d'intervention.**

➤ Impasse Lagoutte et la rue Charvet

Au cadastre, l'escalier est sur la parcelle du propriétaire de la maison, située à l'angle des 2 voiries. En l'état, il n'est pas possible d'intervenir.

- ◆ **L'escalier ne déborde pas sur l'espace public. Au vu de son caractère privé, il est vivement conseillé de dialoguer et de trouver un accord entre le propriétaire de l'escalier et les usagers de l'impasse Lagoutte et de la rue Charvet.**

➤ Rue Victor Cassien

Les membres du CQ signalent que le sens interdit n'est pas respecté, surtout par les livreurs. Le passage dépend des heures de la journée.

- ◆ **Il faut continuer à demander à la Police Municipale une vigilance sur le secteur, même si beaucoup d'automobilistes l'ont appris à leurs dépens.**

➤ Chemin des Magnolias // Route de Palluel

Un riverain demande la suppression ou le déplacement du dos d'âne du fait des nuisances sonores.

- ◆ **La ville a posé ce dos d'âne précisément à la demande du comité de quartier Brandegaudière / Gare et les riverains ont validé son positionnement. Une réponse favorable à ce stade n'est pas envisageable.**

➤ Route de Palluel

Sur cette route, aménagement d'un trottoir sur la partie descendante, avec matérialisation de passages piéton. Penser à un aménagement PMR au passage du chemin de fer !

- **La réalisation du trottoir est programmée, le long de la zone artisanale. Présentation du projet lors d'une prochaine réunion publique.**

➤ Zone artisanale Palluel

Location d'un local pour faire des fêtes dans la zone artisanale. Infractions au règlement de la zone artisanale, au PLU et dangereux à cause de STEPAN Europe.

- ◆ **Un procès-verbal a été dressé au contrevenant par la police municipale.**

➔ **Questions diverses**

➤ Non respect de l'environnement dans une zone verte. Stockage de matériaux et nettoyage des toupies béton en bout de la rue de Brandegaudière.

➤ Dans le quartier Victor Cassien, Les « sauf riverains » ont été enlevés sous les panneaux Sens Interdit, en raison de son caractère discriminatoire.

- ◆ « Le panneau et le panonceau permettraient exclusivement à certaines personnes de franchir l'interdiction, ce qui est contraire au principe d'égalité devant la loi et donc illégal. »

➤ Le marquage au sol (Flèche) en haut de la route de Palluel a disparu.

- ◆ **La demande de marquage a été remontée aux services du Département.**

➤ Zone de la Gare

Stationnement de camions ou bus accompagné de non respect de la propreté des lieux, de nuisances sonores (moteur en route pour maintenir la climatisation en fonction, ...).

Toilettes au niveau de la gare ou dans la gare, pour les chauffeurs de bus, comme pour les usagers de la SNCF, donc utiles à tous les usagers.

- ◆ **Une demande va être faite à la communauté de communes du Pays Voironnais par rapport au stationnement et à la pose de toilettes dans le quartier de la gare SNCF.**

➤ Marquage vers Courte-Paille. Matérialisation de la zone située entre le Courte-Paille et le magasin de motoculteur, mais aussi de la route menant aux casses de voitures et vers Victor Cassien.

- ◆ **Le projet a été soumis au service espace public, pour étude.**

➤ Est-ce que le point d'apport verre, situé vers le Garage Peugeot, va-t-il être maintenu, alors qu'il est supprimé pour le PAV, rue de l'Alambic ?

- ◆ **La question de garder le point d'apport verre situé à coté du garage Peugeot sera débattue lors d'une réunion publique organisée le 25 mai 2023.**

➤ Entretien de la piste cyclable qui descend le long de la Roize. Qui entretient cette piste, notamment les arbustes épineux ? Nous nous renseignons car il y a plusieurs intervenants et le problème des barrières de protection a été signalé au Département.

- ◆ ***La gestion et l'entretien de la Voie verte de Roize entre le giratoire du même nom et les digues de l'Isère est de la compétence du département. La commune interviendra auprès du conseil départemental de l'Isère pour leur demander d'intervenir. D'ailleurs, suite à une demande la Mairie, les barrières de protection ont été réparées.***

➤ Projet sur le tènement de l'ancien Marché U

- ◆ **Il existe un projet de nouvelle enseigne commerciale soumis à autorisation d'urbanisme.**

➤ Chantier Isère Habitat – Gestion des déchets du chantier

- ◆ **Un courrier sera adressé à Isère Habitat, par rapport à la tenue du chantier.**

➤ Chemin de la Maladière

Pour descendre à la Gare, il n'y a pas de zone d'ombres. Il y a une étude et un diagnostic qui permettra de travailler sur un plan arbre sur plusieurs années.

- ◆ **A cause des réseaux enterrés, la plantation d'arbres n'est pas possible. Une étude va être faite pour ombrer le chemin de la Maladière.**

➔ **Extinction de l'éclairage nocturne (23:30 à 5:30)**

➤ Des lampadaires s'éteignent à 17:30 et se rallument à 18:30 pour s'éteindre à 23:30 de nouveau.

- ◆ **Concernant les dysfonctionnements sur l'éclairage public, ils peuvent être signalés directement auprès de notre prestataire via un numéro vert gratuit mis à disposition : 0.805.295.805.**

➤ Est ce que les lotissements privés pourraient s'éteindre ?

- ◆ **La mairie n'a aucun pouvoir mais un courrier de sensibilisation a été envoyé. Tous les lotissements ne participent pas à l'extinction de l'éclairage nocturne parce qu'ils ne voulaient pas, pour des raisons techniques ou de coût.**

- Pour la résidence Alpes Isère Habitat, l'éclairage est actif jusqu'à 8:30 du matin.

- ◆ **Nous allons intervenir auprès du bailleur pour le sensibiliser à l'extinction de l'éclairage nocturne.**

- *Quelle est la règle pour les commerçants, la zone artisanale ?*

- ◆ **Pour les enseignes, c'est le Règlement Local de Publicité qui s'applique.**

➔ **Voreppe, ville prudente**

Action pour sensibiliser la population sur la vitesse et apprendre à partager l'espace public, la voirie.

Des actions seront entreprises pour améliorer pour l'aménagement et le partage de l'espace public à chaque fois que qu'il y aura des modifications.

L'un des objectifs est de placer la commune en zone 30, excepté les grands axes qui traversent la ville de Voreppe, à l'exemple de Saint Jean de Moirans.